



JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellecour), N° 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N° 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N° 1, à Lyon.

LYON, 7 Juillet.

Par une décision du 16 juin dernier, M. le directeur-général des postes a fixé à une poste et demie, la distance de Tarare à Pain-Bouchain, par la nouvelle route.

— La cour d'assises de Riom a entendu, dans sa séance du 29 juin, M. l'Avocat-général, Voisin de Gartempe, Comme M. le procureur-général, M. de Gartempe a abandonné l'accusation contre le colonel Planzeaux. Il a soutenu que Julien Combes était le premier fauteur du complot. Guillemin a été ensuite présenté comme agent secondaire et Fortuné Guillemin comme une victime de son frère. M. l'Avocat-général le recommande aux jurés et passe ensuite en revue les différents accusés et prouve la part plus ou moins active qu'ils ont prise à la conspiration; il renonce à l'accusation portée contre les nommés Cailloux, Bougaud, Mignat et Bizouard, dont la complicité ne paraît pas avoir acquis des preuves suffisantes; il arrive enfin à Jeannin qui a été le révélateur, et s'attache à prouver que quelques torts qu'il ait, il a cependant rendu un grand service à l'état en dévoilant des complots qui pouvaient en compromettre la sûreté.

Ici se termine le premier chef d'accusation, et la séance reste interrompue pendant quelques instans. A la reprise de la séance, M. l'Avocat-général a continué son discours sur le second chef d'accusation: le projet d'attenter à la vie du prince.

— Après Alzire, Hermione, Mérope, Mlle Duchesnois nous promet Aménaïde, et nous avons entendu répéter qu'elle se proposait de revenir, une fois encore, à Marie Stuart: il est cependant sûr que, pour elle et pour nous, Mlle Duchesnois doit préférer Jeanne d'Arc à Marie Stuart, et à Jeanne d'Arc une pièce de l'ancien répertoire, Oedipe, qu'on nous promettait d'abord, et qui a disparu de l'affiche.

— S. A. R. le duc Ferdinand de Wurttemberg, voyageant incognito sous le nom de baron Hochberg, visita, l'année dernière, l'établissement de bains et douches de vapeurs de M. le docteur Rappou, déjà recommandé par le suffrage de plusieurs sociétés savantes et par des succès toujours croissants. S. A. ayant examiné les appareils fumigatoires avec la sagacité d'un homme profondément versé dans les sciences physiques et médicales, se montra également satisfaite et de ce qu'elle avait vu, et des explications qui lui furent données par M. Rappou. L'heureux voyageur vient de donner à notre concitoyen un témoignage flatteur de sa reconnaissance, en lui envoyant une bague ornée de son chiffre et enrichie de brillants. Déjà, l'année dernière, à peine de retour en Allemagne, S. A. avait adressé à M. Rappou une lettre trop honorable pour que nous ne nous empussions pas de la faire connaître à nos lecteurs.

Monsieur,

Un accident assez grave qui m'a forcé, après avoir terminé les inspections dans les trois provinces de mon gouvernement, à prendre les bains à Gosten, près de Salzbourg, me servira d'excuse auprès de vous, Monsieur le docteur, d'avoir tardé aussi long-temps, mais bien involontairement, tous les remerciements que je vous dois, pour l'envoi de l'ouvrage précieux dont j'avais témoigné à M. Bouland le désir de posséder encore quelques exemplaires. afin d'inscrire et d'éclairer les directeurs des établissements fumigatoires déjà établis et existants dans la majeure partie de nos hôpitaux. Ce n'est qu'hier, Monsieur, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en me faisant parvenir les deux exemplaires de votre essai sur l'art de guérir par les fumigations. Devenu votre plus zélé admirateur depuis mon passage à Lyon, où sans me connaître, vous êtes, monsieur, l'extrême complaisance de me faire voir, dans tous ses détails, un établissement qui vous assure de ses titres immortels à la reconnaissance de l'humanité souffrante, je me plaît encore à me trouver parmi le nombre de vos débuteurs, et c'est à ce titre que je saisirai avec empressement le premier moment de mon retour à Vienne, pour vous faire parvenir une marque de ma reconnaissance, égale à l'estime très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le docteur,
Votre très-dévoué serviteur,

FERDINAND, duc de Wurttemberg, D. M.

Aux bains de Gallem près Salzbourg.

— On annonce pour le 15 juillet prochain un ouvrage de M. Mahul, ayant pour titre: annuaire nécrologique, ou supplément annuel et continuation de toutes les biographies, etc. Cet annuaire, le premier de la collection, contiendra la vie des Français célèbres morts en 1820. Nous y trouverons sans doute plusieurs de nos compatriotes que nous avons perdus l'année dernière, tels que M. Delandine, M. Syonest et M. Dumonchau,

FABLES.

Par M. le baron de Stassart, des académies de Lyon, de Marseille, de Vaucluse, etc. (4^e édition.)

Castigat ridendo mores.

SANTEUIL.

Voici la quatrième édition des Fables de M. Stassart. Ces productions aimables sont pleines de facilité, de naturel et d'esprit. Elles respirent une morale pure. C'est la cause de leur succès. L'auteur l'attribue en partie au zèle de ses amis et de ses anciens camarades d'étude, qui se sont empressés d'introduire ce recueil dans plusieurs pensionnats, où il a été mis au nombre des livres destinés à servir de prix d'encouragement. On ne doit voir dans cette façon de penser qu'une modestie d'auteur. Car certainement les amis de M. de Stassart sont des gens de mérite, qui n'auraient pas voulu compromettre leurs connaissances, leur jugement et leur goût, ainsi que les intérêts les plus chers de l'enfance et de la jeunesse, en faisant admettre dans les pensionnats un ouvrage qui n'en eut pas été digne. L'utile recueil qu'on vient de réimprimer a doucement mérité la faveur dont il jouit.

Divisé en sept livres égaux, il se compose de cent quaranteunes fables, en comptant celle de l'épilogue; les plus anciennes ne sont qu'au nombre de huit; treize paraissent dans cette édition pour la première fois, et parmi celles-ci, la reconnaissance en désigner deux qui ont orné le Fablier des Dames. Toutes les autres ont été composées du 16 décembre 1817 au 20 février 1818. Nous verrons bien; le temps ne fait rien à l'affaire, disait Alceste: M. le baron de Stassart ne l'ignore pas. Aussi, dans une de ses notes distinguées par une érudition qui n'a rien de monotone et de lourd, il s'exprime en ces termes: « Cette précipitation, source d'un grand nombre de négligences qu'aujourd'hui j'ai tant de peine à faire disparaître, est un tort sans doute; aussi je m'en accuse, bien loin de m'en prévaloir, et je tâcherai par la suite de n'avoir plus à me le reprocher. » Dans cette humble soumission, dans cette repentance exemplaire, il y aurait de quoi désarmer l'aristarque le plus sévère. Mais au surplus, tout lecteur n'est pas un misanthrope; et la négligence, cette facile compagne de la grâce, a toujours la permission de se glisser dans la Fable. M. de Stassart n'est point capable d'en abuser.

Une seule citation pourra-t-elle faire juger du genre de son talent?

Le Sansonnet représentant du peuple des oiseaux.

Du temps que les oiseaux vivaient en république,
Ils s'occupaient des lois et de la politique.

Alors chaque canton nommait son député.

Pour siéger à l'aréopage:

Un sansonnet, gris et noir de plumage,
Jaune de bec, brillant par sa beauté

Beaucoup moins... e pour son langage,

Ayant des citoyens obtenu le suffrage.

Il monte à la tribune, et le voilà cité

Comme un modèle d'éloquence,

Qui sait joindre à propos l'audace à la prudence.

On le voyait combattre avec dextérité

L'aigle et ses courtisans: par lui, la liberté

Triomphante de leur imprudence;

Au pouvoir du talent céda la violence.

Le public applaudit à tant d'habileté:

Vive le Sansonnet! On l'admiré, on l'encense;

Mais du mérite, hélas! la louange est l'écueil,

Et jamais la raison ne tient contre l'orgueil,

Occupé du désir de plaisir,

Voulant accroître encor sa faveur populaire,

D'une masse effrénée, il flatté les penchans.

Après avoir parlé contre la tyrannie,

L'orateur prêcha l'anarchie.

Il en gémit trop tard... Ses discours imprudens

Ont mis au tombeau la patrie.

Si de toujours briller, nous avons la manie,

Si nous recherchons trop les applaudissements,

SPECTACLES du 7 juillet.

GRAND THÉATRE. — Relâche.

THEATRE DES CELESTINS. — Le Marin. — Angéline. — Les Mariés battus et contenus. — La jolie Fiancée.

Les plus sages raisonnemens
Font bientôt place à la folie.
Mais à quoi bon ces amusemens !
Nos bipèdes représentans
Ont tenu de la sagesse et de la modestie.

A plus d'un titre, cette citation a dû être choisie. D'abord, il fallait un sujet politique pour faire excuser dans un journal de l'époque actuelle un article tant soit peu littéraire; ensuite, lorsque dans l'assemblée des députés de certaine nation, on voit régner tant de calme et de dignité, tant de modération et de prudence, le plus obscur citoyen saisi avec avidité l'occasion d'unir à la reconnaissance publique son hommage particulier.

DUMAS.

P A R I S , 4 juillet.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens, et a présidé ensuite son conseil des ministres qui a duré depuis midi jusqu'à une heure.

LL. AA. RR. MADAME et M^{me} la duchesse de Berri sont sorties pour aller à Neuilly voir M^{me} la duchesse d'Orléans.

Les enfans de France sont allés se promener à Bagatelle.

Il n'y a pas eu de parade.

— Lady Briston qui occupe l'hôtel n° 5 de la place Vendôme, est dangereusement malade; une grande partie de cette place est couverte de paille.

— Le Roi partira demain après-midi pour St.-Cloud; la cour l'accompagnera.

— Des blocs énormes de marbre de Carrare sont arrivés du Havre; on les débarque au quai Chaillat. Ils sont destinés pour les travaux du pont Louis XVI.

— M. Bizet, curé de St. Etienne-du-Mont, dont on avait annoncé la mort, vit encore; mais il est dangereusement malade.

— On vend chez les marchands de gravures les portraits des accusés de la conspiration du 19 août.

— On achève les travaux du nouveau quai Billy, et le Boulevard percé au bout de l'esplanade des Invalides.

— Les rues de Rivoli et de Castiglione vont être entièrement achevées; de nouveaux hôtels s'élèvent dans ces deux rues.

— On fait des dispositions à l'hôtel dont le roi de Prusse a fait l'acquisition, il y a quelques années, dans la rue de Bourbon, pour l'arrivée de ce monarque qui est incessamment attendu.

— Ce matin, à six heures, est arrivée à la caserne de la gendarmerie d'élite, une voiture attelée de quatre chevaux, escortée de plusieurs gendarmes; et on a déposé dans la prison établie près la chambre des pairs, le nommé Maziau dont l'arrivée avait été prématérément annoncée.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADEMIE FRANÇAISE.

Séance extraordinaire du mardi 3 juillet.

M. C. Laretelle fait hommage des tomes 7 et 8 de son *Histoire de France, pendant le 18^e siècle*.

M. Picard fait hommage des tomes 1 et 2 de la *Collection de ses Oeuvres*.

M. Walkenaer, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fait hommage d'une nouvelle édition de son *Histoire de la Vie et des Ecrits de J. de la Fontaine*.

M. le Montey, lit des *Notices sur le cardinal de Retz et sur madame de Longueville*;

M. le duc de Levis, trois actes de sa tragédie de *la Mort d'Henri IV*, composée en 1812.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. RAVEZ.

Séance du 4 juillet.

La séance est ouverte à une heure et demie. Après la lecture du projet de loi, on continue la délibération sur les projets de loi relatifs aux canaux.

5^e Projet. Art. 1^{er}. La convention provisoire passée le 24 de ce mois, entre le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur et le sieur Urbain Sartoris, banquier à Paris, et par laquelle celui-ci s'oblige à fournir 8 millions pour la construction du canal des Ardennes, et le perfectionnement de la navigation de l'Aisne est approuvée.

M. Sébastiani a la parole contre l'art. 1^{er}: Si, dit-il, le canal des Ardennes devait être construit dans l'intérêt des habitans des Ardennes, je me garderai bien de combattre le projet de loi; car ils ont toujours résisté en masse et avec courage aux invasions étrangères, et la France entière doit concourrir à leur bien-être; mais ce canal est destiné à réunir la Meuse et l'Aisne, et ne peut-être d'aucune utilité aux habitans du département des Ardennes. Il aurait encore fallu soumettre les plans à l'examen du génie militaire; il aurait fallu diriger le cours de ce canal de manière à ce qu'il puisse approvisionner la ville de Givet, une de nos places fortes et très importante.

L'orateur se plaint en outre de ce que l'on a négligé pour quelques petits canaux la navigation intérieure de la France; il demande pourquoi le gouvernement ne s'occupe pas de la confection des grands canaux qui devaient réunir l'Orient et le Levant de notre royaume; pourquoi le canal projeté et déjà commencé, qui devait traverser une partie de la Bretagne et qui avait un but très-politique, n'a pas obtenu la préférence. Il termine en se ré-

servant de répondre à M. le directeur-général des ponts et chaussées.

M. Lefèvre-Geneau soutient l'utilité du canal des Ardennes, puisqu'il tend à ouvrir de nouvelles communications avec la Belgique. A l'appui de son opinion, l'orateur indique le cours du canal; la ligne de navigation qu'il s'agit de créer, se terminera d'une part sur l'Aisne à Neuchâtel; et d'autre part sur la Meuse, un peu au-dessus de l'embouchure de Bar à Semuy, commencera, le canal à point de partage, qui doit joindre l'Aisne à la Meuse, et se dirigera par les vallées de Neuvelotte, du Chesne-le-Populeux, et de la Bar. L'orateur termine en votant pour le projet de loi qu'il regarde comme un acte de justice et de haute politique.

M. de Laroche pense que les conditions des soumissionnaires sont trop élevées, et il vote contre le projet de loi.

M. Becquey, directeur-général des ponts et chaussées, soutient que le canal des Ardennes établira une communication facile entre l'intérieur de la France et le royaume des Pays-Bas. Toutes les denrées dont Paris est l'entrepôt joiront d'un nouveau débouché les vins de Champagne et de Bourgogne, destinés à la consommation des pays voisins, et qui sont envoyés chaque semaine par des routes impraticables à Charleville, s'écouleront par une voie nouvelle qui rendra les transports plus faciles.

D'un autre côté le département des Ardennes trouvera un moyen de faire circuler ses bois et ses ardoises dans toutes les provinces de la France.

M. Casimir-Perrier : Je crois que l'assemblée m'accordera assez de discernement pour être persuadée que je ne compte pas plus réussir aujourd'hui que je n'ai réussi dans les précédentes séances. (On rit)....

Après cet exorde, l'orateur reproduit les argumens qu'il a présentés hier contre la faculté laissée aux compagnies, d'émettre des actions négociables, et de les diviser en primes, intérêts et chances.

M. le ministre des affaires étrangères : Le préopinant a combattu le projet de loi; et en cela, il est conséquent avec lui-même; car, quel serait le projet de loi présenté par le gouvernement qu'il ne se croirait pas obligé de repousser? (On rit.)

Les bénéfices accordés aux soumissionnaires sont bien peu de chose en comparaison des immenses avantages qui peuvent en résulter pour le commerce. Ces avantages vous ont été établis d'une manière victorieuse par M. le directeur-général des ponts et chaussées, et je ne conçois pas que l'on puisse éléver ici, lorsqu'il s'agit du bien-être général, une miserable question financière. Au centre : Au voix! aux voix!

M. Casimir-Perrier : Je demande la parole : (La clôture.) Si la chambre était assez indulgente pour me permettre de répondre ...

Voice du centre : La clôture! la clôture!

M. le président met aux voix la demande de la clôture.

Le centre se lève pour. Le côté droit et le côté gauche se lèvent contre. La discussion continue.

M. Casimir-Perrier : Je commence par remercier la chambre de sa complaisance; je lui ferai ensuite observer avec quel talent, M. le ministre des affaires étrangères a étudié la question; il n'a pas daigné répondre à nos objections, elles subsistent donc dans leur entier; et je prouverai mathématiquement, non pas ici, car la brièveté des discussions ne le permet pas, je prouverai, dis-je, que le revenu des canaux ne couvrira pas la dépense, et que le gouvernement va dépenser 70 millions qui ne lui rentreront pas. M. le ministre nous a laissé entrevoir qu'il y avait nécessité de laisser à des compagnies le soin de confectionner les travaux, pourquoi donc avoir une administration des ponts et chaussées?

M. Pasquier : Je ne répondrai qu'à une objection du préopinant. On ne peut m'accuser d'avoir dit que le gouvernement était obligé d'abandonner la confection des canaux à des compagnies: personne plus que moi ne rend hommage aux talents des hommes éclairés qui composent l'administration des ponts et chaussées?

M. de la Roche demande la parole, mais la clôture est prononcée. L'article premier est adopté ainsi que l'article deux ainsi conçu.

Art. 2. Toutes les clauses et conditions, soit à la charge de l'état, soit à la charge du sieur Sartoris, stipulées dans ladite convention, recevront leur pleine et entière exécution. Cet acte ainsi que le tarif des droits de péage à percevoir sur les lignes de navigation qui y sont comprises, resteront annexés à la présente loi. Il ne pourra être fait audit tarif aucune augmentation qu'en vertu d'une loi.

On procède à l'appel nominal sur l'ensemble du projet de loi. En voici le résultat : nombre des votans, 260. Boules blanches, 212; boules noires, 48.

La chambre adopte.

4^e projet. Article 1^{er}. L'offre faite par le sieur Froidefond de Bellisle et autres propriétaires du département de la Dordogne, de fournir deux millions cinq cents mille francs pour l'établissement de la navigation sur la rivière de l'Isle, depuis Périgueux jusqu'à Libourne, est acceptée.

Art. 2. Toutes les clauses et conditions, soit à la charge de l'état, soit à la charge des soumissionnaires, stipulées dans l'acte du 10 janvier 1821, recevront leur pleine et entière exécution. Ledit acte demeurera annexé à la présente loi.

Ces deux articles sont adoptés par assis et levées, sans discussion.

M. Beslay propose un article additionnel ainsi conçu : « Le go-

renement est autorisé à traiter pour l'achèvement des canaux de Bretagne sur les bases adoptées pour les autres canaux. » A l'appui de son amendement, l'orateur démontre l'utilité d'un canal qui ouvrirait une communication entre le port de Brest et l'intérieur de la Bretagne.

abandonné leur poste, pour se joindre aux rebelles à Monteforte, depuis le 1er jusqu'au 9 de juillet 1820.

Ces mêmes militaires seront livrés aux tribunaux compétents.

Art. II. Nos ministres de la guerre et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Naples, 21 juin, 1821

Signé, FERDINAND.

Contresigné le lieutenant-général, secrétaire d'état au département de la guerre.

— Le roi des Deux-Siciles, dans un décret du 2 juin, art. 6, a ordonné qu'il se ferait un nouveau catalogue de livres prohibés, et que la commission chargée de le rédiger, aurait sous les yeux l'Index publié par ordre de Pie VII, et le Dictionnaire des livres condamnés au feu, par M. Gabriel Peignot, de Dijon.

AFFAIRES DE LA GRECE.

Ce que nous avons dit des armemens de la Porte dans notre numéro d'hier 6 juillet est confirmé par les nouvelles que nous recevons des ports de l'Adriatique. Ces lettres ajoutent qu'à Constantinople la désunion est parmi les pouvoirs secondaires du gouvernement ottoman; le corps des Ulema reproche au ministère les massacres qui se commettent sur différens points de l'empire; les Janissaires accusent le gouvernement d'avoir provoqué la révolte qui compromet l'empire du Croissant, et renouvellent la demande de la tête de Halef Effendi, favori du sultan. Le même désordre règne sur les autres points de l'empire. L'autorité est de plus en plus méconnue, et les armemens que la Porte est obligée de faire dans ces graves circonstances en éprouvent de grandes entraves.

— En Moldavie et en Walachie on s'attend à chaque instant à un engagement important. Les Turcs paraissent redouter une attaque et se concentrent autant qu'ils le peuvent. Le succès de Galatz, loin de leur avoir inspiré de la confiance, n'a servi qu'à leur prouver qu'un engagement entre des forces plus égales pourrait bien leur devenir funeste.

Des lettres d'Athènes, du 15 mai, donnent les détails suivans sur ce qui se passait dans ces contrées.

Depuis sept semaines, les familles turques qui ont pu échapper à la fureur des Grecs, se trouvent ici. Jeunes et vieux, petits et grands, tous vont armés et sont bonne garde pour se mettre à l'abri d'une surprise. Les paysans grecs et Albanais des environs sont sous les armes, et ont arboré la bannière de guerre à Meinidi, à trois lieues d'ici, où ils sont réunis au nombre d'environ 2000. Ils sont mal armés. Les habitans de Salanir et de divers autres points de l'Isthme, sont également sous les armes. Athènes, est menacé d'une attaque sérieuse. En attendant les Turcs ont eu le temps de pourvoir la citadelle de vivres où ils ont enfermé deux ecclésiastiques grecs, et plusieurs autres personnes de distinction, pour leur servir d'otages; on peut regarder ces malheureux comme sacrifiés à la fureur des deux partis, car les Grecs font peu d'attention à leur position, et ne prennent pas même la précaution de garder de leur côté des otages pour l'échange; tous les Turcs qui tombent entre leurs mains étant de suite mis à mort.

VARIÉTÉS.

Au 16^e siècle, les historiens de l'Italie se plaignaient de ce que, depuis le passage de Charles VIII, on affectait chez eux de s'habiller à la française, et de faire venir de France tout ce qui servait à la parure.

Milord Bolinbrok rapporte que du temps de Colbert, les colifichets, les folies et les frivolités du luxe français, coûtaient à l'Angleterre 600 livres sterlings par an, et dans la même proportion à toute l'Europe.

La balance du commerce a quadruplé nos importations et nos exportations, depuis la fin du règne de Louis XIV. La Russie et l'Amérique offrent à nos modes et à nos colifichets, un immense débouché qui n'existe pas alors.

Pour imposer aux nations cette contribution, nous n'avons pas besoin de cent vaisseaux de ligne, ou d'un million de soldats: il nous suffit de la paix, de nos tailleur, de nos cordonniers et de nos modistes.

On vaute l'industrie des Anglais, qui perfectionnent tous les jours l'art de suppléer, par des machines, au travail des bras, et réduisent l'homme à n'être qu'un outil.

N'envisons pas à l'Angleterre ses machines à vapeur, qui filent le coton, qui brodent sur la mousseline, qui brassent la bière, qui taillent les cristaux et qui battent le beurre: que deviendrait notre immense population? Les enfans sont la richesse du laboureur et de l'artisan; quand ils deviendront un luxe dévorant, il faudra soumettre la bienfaisance à une taxe, et créer des établissements de charité, pour nourrir des hommes sains et robustes qui manqueront de travail; il faudra, comme en Chine, qu'un pere vende ses filles et expose ses enfans; et comme en Angleterre, qu'une chimie alimentaire s'occupe à réduire l'estomac de l'homme, à la moindre consommation. Non, soyons plus sages et moins industriels; préférons nos enfans à des machines: qu'ils travaillent et qu'ils vivent.

— Un jeune homme, cédant à la manie qui veut que l'on ait une place, va trouver le prince de T..., qui l'avait toujours protégé. « Mais, lui dit le prince, la place que vous sollicitez est-elle vacante? — Oui, monseigneur. — Eh bien! en ce cas, qu'est-ce que vous voulez que je fasse? Sachez, Monsieur, que, dès qu'une place est vacante, elle est donnée; quand elle est encore provisoirement occupée, on a du moins la chance de faire destituer celui qui la remplit. »

Cette anecdote a au moins quinze ans, et la solliciteur eut la présence d'esprit de ne pas demander la place de ministre des affaires étrangères.

— Mercier avait un jeune secrétaire qui imitait à merveille la voix de tête d'un criarde de son patron. Un jour l'auteur du *Tableau de Paris*, ouvrage qui l'avait fait surnommer *Mercier-Tableau*, pour le distinguer de l'auteur d'*Agamemnon*, reçut un présent de cinquante bouteilles de vin de Bordeaux pour avoir sauvé la vie à un Gascon. A peine ce vin fut-il dégusté, que Mercier tomba malade. Il logeait dans un cinquième étage, sur le quai de..., et un porteur de voix descendant lui servait de moyen de communication avec sa servante Françoise, qui se tenait au rez-de-chaussée. Tous les matins le secrétaire embouchait la longue trompette, et ne manquait pas de dire avec l'accent du maître: « Françoise! monte voire à mon secrétaire une bouteille de mon vin de Bordeaux. » La ualadie de Mercier fut longue; il guérit pourtant mais quand il voulut recourir à la générosité du vin de la Dordogne, comme l'avare de *La Fontaine*, il le trouva absent, et ce fut la cause de sa rupture avec son secrétaire, à qui il ne put jamais pardonner cette espionnerie.

Mercier conserva sous l'empire ses idées républicaines; et toujours énclin à l'hyperbole, il s'exprimait avec la plus rare franchise; il se brouilla même avec son ami l'astronome Lalande, non à cause du goût de celui-ci pour les araignées, mais parce qu'il s'était fait courtisan, au point de solliciter de Joséphine la nue propriété de l'un des vêtemens nécessaires du vainqueur de Marengo; Mercier dit même que tout cela rimait diablement avec Madame Angot.

M. Etienne venait d'être reçu membre de l'Académie, qui n'était alors que la seconde classe de l'institut. Le nouvel agrégé *in docto corpore* se présente avec une rare élégance, et fit voir, aux yeux étonnés des vétérans de la littérature, le premier habit de velours. M. de Fontanes, grand maître de l'Université, répondait, en sa qualité de président, au discours du récipiendaire. Un assistant demandant à Mercier quels étaient ces deux personnages: « C'est, dit-il, le grand-maître qui reçoit le petit-maître. »

ANNONCES.

Les sieurs Vonoven frères, ayant appris qu'il se présente journallement des marchands dans des maisons particulières, pour offrir des draperies qu'ils disent tenir desdits sieurs, préviennent en conséquence le public que ces personnes cherchent à tromper leur bonne foi; car ils n'ont jamais fait offrir des marchandises dans la ville, et ils ne vendent que dans leurs magasins, petite rue Mercière, des articles garantis sans défauts; qu'ils ne se font jamais colporter.

EN LOTERIE.

Les sept terres de Zickau, Wolschkow, Kogschitz, strunkau, Libietitz, Przestanitz et Obersanktau,

Situées en Bohême, à quinze milles de la capitale de Prague, seront jouées ensemble à Vienne en forme de loterie, et délivrées au gagnant franche de dettes, avec une somme en argent de 20,000 florins valeur de Vienne.

Ces terres sont estimées judiciairement à 866,755 florins, et situées dans une contrée riche, entourées de villes commerciales: elles comprennent douze villages, deux châteaux, sept métairies, plusieurs fabriques et moulins. Outre ce gain principal, il y aura encore 4615 secondaires, parmi lesquels se trouvent des primes de fl. 50,000, fl. 20,000, fl. 10,000, etc., qui s'élèvent ensemble à la somme de 221,685 florins de Vienne.

Le tirage se fera définitivement le 1^{er} octobre 1821, à Vienne, en présence des autorités compétentes.

On peut avoir chez le soussigné, jusqu'au jour du tirage, des billets de 20 francs, ainsi que le prospectus français qui contient tous les détails ultérieurs, et qui se donne gratis. Les personnes qui voudront bien l'honorer directement de leurs ordres, seront exactement servies, et promptement informées du sort de leurs billets. Les remises pourront se faire en trame sur Lyon, Marseille, Bordeaux, Paris ou toute autre ville commerciale de France et de l'étranger.

On prie d'affranchir les lettres et les remises.

W. H. Reinganum, banquier, rue Zeil, n° 13, à Francfort s. M.
Bourse de Paris du mercredi 4 juillet 1821.

COURS AUTHENTIQUE.

	Un Mois.		Trois Mois.	
	Papier.	Argent.	Papier.	Argent.
Amsterdam.	59 f. 3/8		59 3/4.	
Hambourg.	180 1/2		178 1/2	
Berlin.	3 f. 56	c.	3 f. 55 c.	c.
Londres.	25 f. 70 c.		25 f. 50 c.	
Madrid effect.	c.		15 f. 70	
Cadix effect.	15 f. 60		c.	15 f. 50 c.
Bilbao.	15 f. 55 c.		15 f. 45	
Lisbonne.	553		557	
Porto.	554		558	
Gênes effect.	478		471	
Livourne.	515		511	
Milan.	3 1/4 p.			p.
Naples.	436		482	
Venise.	5 p.		6 p.	
Vienne effect.	251		249	
Auguste.	249			247
Anvers.	3 1/4 p.			
St.-Pétersb.				
Bâle.	7 1/8 p.		p.	1 3/8 p.
Francfort.	4 p.		5 1/8 p.	
Lyon.	p.		p.	1 p.
Bordeaux.	1 1/4 p.		1 1/8 p.	
Marseille.	p.		1 p.	
Montpellier.	1 1/2 p.		1 1/2 p.	

Cinq pour 10 Cons. J. du 22 Mars 1821, 86 fr. 85 f. 85 f. 90 c. 85 c. 90 c. 85 f. 86 f. 80 c. 85 c. 80 c. 75 c. 70 c. 80 c.

Or en barre prime 10 Pièces de 20 et 40 fr. 7 a 8.
Quadruples neuves 83 f. 50 Piastres. 5 f. 39 c.
Rentes de Naples. Emprunt d'Espag.
Reconn. de liquide, jouiss. courante. 97 f. 50c. 40c. 30c. 40c. 35 c. 55c. 50c.
Act. de la B. jouiss. 1. er et 1. er 1530 f.

Oblig. de la ville de Paris jouiss. du 1. er avril. 1175.

CHANGES.

Il s'est placé du Londres à la cote à courte échéance, pour remplir quelques besoins; le haut prix de ce change interdit toute spéculation.

Les marcs courts ont toujours de la faveur, ceux à 3 mois sont offerts.